

RDCongo. La guerre dans l'Est comme opérateur de la recomposition de l'ordre politique et économique du pays

**Ithiel Batumike Mihigo
et Aymar N. Bisoka**



Comments on this Discussion Paper are invited.

The IOB Discussion Papers (ISSN 2294-8651) are peer reviewed. Publication as an IOB Discussion Paper does not constitute prior publication, and does not preclude publication elsewhere. The findings and views expressed in the IOB discussion papers are those of the authors. They do not necessarily represent the views of the IOB as an institute.

Instituut voor Ontwikkelingsbeleid en -Beheer
Institute of Development Policy

Postal address:	Visiting address:
Prinsstraat 13	Lange Sint-Annastraat 7
B-2000 Antwerpen	B-2000 Antwerpen
Belgium	Belgium

Tel: +32 (0)3 265 57 70
Fax: +32 (0)3 265 57 71
e-mail: iob@uantwerp.be
<http://www.uantwerp.be/iob>

RDCONGO. LA GUERRE DANS L'EST COMME OPÉRATEUR DE LA RECOMPOSITION DE L'ORDRE POLITIQUE ET ÉCONOMIQUE DU PAYS

Ithiel Batumike Mihigo et Aymar N. Bisoka

Introduction

En République démocratique du Congo, l'année 2025 restera comme celle d'un basculement. Elle aura certes été marquée par une aggravation spectaculaire de la guerre dans l'Est du pays, depuis la chute de Goma, le 27 janvier 2025, jusqu'à celle d'Uvira, le 10 décembre 2025¹. Mais la séquence ouverte par ces événements ne saurait être réduite à une simple succession d'avancées rebelles, de revers militaires et de médiations inabouties. Ce qui s'est joué au cours de cette année déborde largement le seul théâtre militaire. La guerre a progressivement cessé d'apparaître comme un affrontement localisé entre un mouvement rebelle et l'État congolais pour devenir un fait politique total, agissant à la fois sur les équilibres diplomatiques, les usages du droit, les rapports entre pouvoir et opposition, les formes d'exercice de l'autorité publique et les conditions mêmes de la résilience économique nationale.

La prise de Goma par l'Alliance Fleuve Congo/Mouvement du 23 mars (AFC/M23), avec le soutien du Rwanda, a constitué à cet égard un moment charnière. Elle a marqué un seuil. D'une part, elle a consacré l'échec des dispositifs successivement mobilisés pour contenir ou repousser la progression de la rébellion : forces armées congolaises, groupes Wazalendo, appuis burundais, recours aux mercenaires, puis interventions régionales de l'East African Community (EAC) et de la Southern African Development Community (SADC). D'autre part, elle a mis à nu la fragilité persistante de l'architecture sécuritaire congolaise, pourtant présentée depuis 2022 comme engagée dans un processus de montée en puissance, à la faveur d'une loi de programmation militaire et d'un effort budgétaire important. La chute de Bukavu, le 14 février 2025, puis l'extension des offensives dans plusieurs territoires du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, ont prolongé ce constat : malgré l'importance des moyens engagés, la dynamique militaire est demeurée globalement favorable à l'AFC/M23².

Mais l'enjeu de l'année 2025 ne réside pas seulement dans l'évolution du rapport de force sur le terrain. Plus profondément, cette année a révélé une transformation de la nature même de la crise congolaise. La guerre s'est déployée sur plusieurs scènes simultanées. À la bataille pour les villes, les routes, les collines et les positions stratégiques s'est ajoutée une bataille pour la légitimité diplomatique, pour la qualification juridique des responsabilités, pour le contrôle des récits politiques et pour l'accès aux ressources économiques. Les lignes de front n'ont donc pas seulement redessiné des espaces militaires ; elles ont aussi déplacé les lieux de décision, reconfiguré les formes de la souveraineté et accentué les tensions internes de l'ordre politique congolais.

Sur le plan humanitaire, les conséquences ont été considérables. Les offensives successives, les combats, les replis désordonnés des forces gouvernementales et l'installation d'administrations parallèles ont aggravé une crise déjà massive. Avec près de sept millions de déplacés internes³, la RDC est demeurée l'un des principaux épicentres mondiaux de la catastrophe humanitaire contemporaine. Dans les territoires affectés, la guerre a désorganisé les

¹ HUMAN RIGHTS WATCH, RD Congo : la prise d'Uvira à l'Est du pays met les civils en danger, 15 décembre 2025, disponible sur <https://www.hrw.org/fr/news/2025/12/15/rd-congo-la-prise-duvira-a-lest-du-pays-met-les-civils-en-danger>, consulté le 31 janvier 2026.

² CHRIONI KIBUNGU, Impertinent, Muhindo Nzangi déshabille l'armée, *Ouragan.cd*, disponible sur <https://ouragan.cd/2026/01/impertinent-nzangi-deshabille-larmee> consulté le 30 janvier 2026.

³ Le Monde, RDC : 6,9 millions des déplacés internes, du jamais vu selon l'OIM, 30 octobre 2023, disponible sur https://www.lemonde.fr/afrique/article/2023/10/30/rdc-6-9-millions-de-deplaces-internes-du-jamais-vu-selon-l-oim_6197351_3212.html consulté le 17 avril 2026.

économies locales, fragilisé les circuits bancaires, perturbé la continuité administrative et accentué l'insécurité sociale des ménages. Dans les zones occupées, les populations ont été confrontées à un enchevêtrement de violences armées, de prélèvements forcés, d'incertitudes monétaires et de recombpositions illégales de l'autorité locale⁴.

L'autre fait majeur de 2025 tient à l'épuisement relatif, voire à l'impuissance partielle, des médiations et condamnations internationales. Malgré la multiplication des cadres de négociation — Luanda, Nairobi, Doha, Washington, Lomé — et malgré les injonctions répétées de retrait adressées à l'AFC/M23 et à ses soutiens, la guerre s'est poursuivie. La résolution 2773 du Conseil de sécurité des Nations unies, adoptée après la chute de Bukavu, n'a pas produit d'effet décisif. Les condamnations du soutien rwandais à la rébellion, pourtant abondamment documenté, sont restées limitées dans leur traduction coercitive. Cette faiblesse de la contrainte internationale a nourri une forme de permissivité stratégique : les acteurs de la guerre ont appris que l'intensité des dénonciations ne se convertissait pas automatiquement en effectivité des sanctions.

Dans le même temps, l'année 2025 a révélé un déplacement significatif du centre de gravité diplomatique hors du continent africain. Alors que les cadres africains de médiation s'étaient progressivement essoufflés, les avancées diplomatiques les plus significatives se sont nouées à Doha⁵ et à Washington. Certes, ces canaux ont permis des rapprochements que l'on croyait improbables quelques mois plus tôt : reprise du dialogue entre Kigali et Kinshasa, amorce de discussions directes entre le gouvernement congolais et l'AFC/M23, signature d'accords de principe. Mais ils ont aussi mis au jour une contradiction centrale : jamais la diplomatie n'a autant semblé active, et pourtant jamais peut-être elle n'a autant cohabité avec la poursuite effective de la guerre. La paix s'est négociée à distance, pendant que les rapports de force continuaient de se trancher sur le terrain.

Cette contradiction n'a pas été sans effets sur la scène intérieure. À Kinshasa, la guerre a servi à la fois de crise nationale, de justification sécuritaire et de cadre de reconfiguration du champ politique. Elle a contribué à durcir les rapports entre pouvoir et opposition, à légitimer certaines restrictions de l'espace politique et à renforcer la centralité de la justice dans la régulation — ou l'instrumentalisation — des conflits politiques. La condamnation de plusieurs figures publiques, dont celle, sans précédent, de l'ancien président Joseph Kabila, a donné à voir une judiciarisation spectaculaire de la vie politique. Dans le même mouvement, les restrictions visant certains partis et opposants ont nourri l'idée que la guerre pouvait aussi devenir une ressource de gouvernement, permettant de redéfinir les frontières de la dissidence acceptable au nom de la défense de l'ordre constitutionnel.

Enfin, 2025 a confirmé le rôle central de l'économie minière dans la capacité de l'État congolais à tenir, à négocier et à revendiquer une forme de souveraineté malgré la guerre. Alors même que l'Est était ravagé par les combats, le gouvernement a continué de s'appuyer sur le secteur extractif comme levier de stabilité économique et comme instrument de repositionnement géoéconomique, notamment autour du cobalt. Mais cette résilience économique est demeurée profondément ambivalente. Elle a coexisté avec la vulnérabilité accrue des territoires occupés, l'exposition croissante de certaines zones minières à la conflictualité armée, les défaillances de la régulation environnementale et sociale, ainsi qu'avec

⁴ Radio okapi, L'AFC-M23 consolide son administration parallèle dans l'Est de la RDC, 8 octobre 2025, disponible sur <https://www.radiookapi.net/2025/10/08/actualite/securite/lafe-m23-consolide-son-administration-parallele-dans-lest-de-la-rdc> consulté le 17 avril 2026.

⁵ L'Accord-cadre de Doha pour un Accord de paix global entre le Gouvernement de la République démocratique du Congo et l'Alliance fleuve Congo/Mouvement du 23 mars (AFC/M23) disponible sur https://au.int/sites/default/files/documents/45656-doc-2025.11.15_-_SIGNED_Framework_Peace_Agreement_FR.pdf consulté le 30 janvier 2026.

des tensions persistantes autour de la traçabilité, du contrôle des filières et de la redistribution des richesses.

La présente chronique repose ainsi sur une hypothèse simple, mais décisive : l'année 2025 ne peut être comprise si l'on traite séparément la guerre, la diplomatie, la justice, les recompositions politiques et l'économie. Le conflit dans l'Est n'est plus seulement une guerre périphérique opposant l'État congolais à une rébellion soutenue de l'extérieur. Il est devenu le lieu à partir duquel se recomposent simultanément les formes de la souveraineté, les modes de légitimation du pouvoir, les usages du droit, les équilibres institutionnels et les conditions matérielles de la résilience nationale. Autrement dit, la guerre n'est plus un secteur de la crise congolaise ; elle en est devenue l'un des principes organisateurs.

C'est à partir de cette hypothèse que cette chronique retrace l'année 2025. Elle montre d'abord comment la progression de l'AFC/M23 a révélé les vulnérabilités persistantes de la réponse sécuritaire congolaise ainsi que les ambiguïtés de la communauté internationale. Elle examine ensuite la densité inédite des initiatives diplomatiques, tout en soulignant la difficulté de transformer cette prolifération de négociations en stabilisation effective. Elle s'intéresse ensuite aux recompositions judiciaires et politiques accélérées par la guerre, avant d'analyser les formes de résilience économique observables au cours de l'année, en particulier autour de la monnaie, des finances publiques et du secteur minier. Enfin, elle met en lumière les tensions plus larges qui traversent l'État congolais, afin de montrer que la guerre de l'Est n'est plus seulement un théâtre périphérique de violence, mais l'un des lieux centraux où se redéfinit, dans la crise, la trajectoire même du pays.

1. La percée de l'AFC/M23 dans les Kivu : entre vulnérabilités internes et indulgence internationale

La prise de Goma par l'AFC/M23, le 27 janvier 2025, a constitué bien davantage qu'une victoire militaire ponctuelle. Elle a signalé un basculement du rapport de force en faveur de la rébellion et consacré, au moins provisoirement, l'échec des différents dispositifs de défense mobilisés par l'État congolais. Fort du soutien direct et assumé du Rwanda, le mouvement a capitalisé sur cette séquence pour étendre rapidement son emprise territoriale et projeter l'image d'une force devenue difficilement contenable. Deux axes d'expansion se sont alors dessinés : au nord, vers Lubero, Walikale, Beni et, en perspective, Kisangani⁶ ; au sud, vers Kalehe, Kabare, Bukavu, puis Uvira et Kalemie. Or, malgré les moyens humains, logistiques et financiers investis ces dernières années pour renforcer les FARDC⁷, les revers se sont multipliés, souvent justifiés par des « retraits stratégiques », mais se traduisant concrètement par l'abandon d'espaces entiers aux rebelles.

Cette progression n'a toutefois pas été uniforme. Au Nord-Kivu, l'avancée du M23 a rencontré des résistances réelles. Dans certaines agglomérations de Lubero et de Walikale, les forces gouvernementales et leurs alliés ont opposé une défense plus soutenue, ce qui explique en partie le temps pris par la rébellion pour consolider sa présence. De plus, dans cette zone, l'influence de l'armée ougandaise a contribué à contenir l'expansion du mouvement⁸. À

⁶ J.-N. Ba MWEZE et F. NDAYIRAGIJE, La ville de Kisangani serait-elle dans le viseur du M23 ?, DW, 8 avril 2025, disponible sur <https://www.dw.com/fr/la-ville-kisangani-serait-elle-dans-viseur-m23/a-72103263> consulté le 16 mars 2026.

⁷ S. LUKOMBO, Est de la RDC : Sessanga évaluée à plus de 13 milliards USD les moyens alloués à la défense et sécurité nationales de 2019 à 2025, « mais pas d'amélioration décisive sur le terrain », Actualite.cd, 23 mars 2026, disponible sur <https://actualite.cd/index.php/2026/03/23/est-de-la-rdc-sessanga-evalue-plus-de-13-milliards-usd-les-moyens-alloues-la-defense-et> consulté le 17 avril 2026.

⁸ G. BERGHEZAN et A. AGENONGA CHOBER, Armée ougandaise en RDC. Force de paix ou puissance occupante ?, Les Rapports du GRIP 2025/5, GRIP, disponible sur <https://www.grip.org/larmee-ougandaise-en-rdc-force-de-paix-ou-puissance-occupante/> consulté le 16 mars 2026.

Walikale, la prise de contrôle du centre a finalement été suivie d'un retrait sous pression diplomatique, ce qui montre que la dynamique militaire du M23 n'est pas entièrement autonome : elle peut être infléchie lorsque des pressions extérieures suffisamment fortes s'exercent sur ses soutiens⁹.

La situation a été sensiblement différente au Sud-Kivu. Après la chute de Goma, la rébellion a avancé avec une rapidité déconcertante, donnant le sentiment d'une progression presque linéaire. De Kalehe à Kamanyola, plusieurs entités sont tombées successivement, sans que les FARDC et leurs alliés ne parviennent à stabiliser durablement les lignes de front. Les affrontements les plus intenses ont eu lieu dans le territoire de Kalehe, avant que les forces loyalistes ne décrochent dans le territoire de Kabare, abandonnant notamment l'aéroport stratégique de Kavumu. À Bukavu, la perspective d'un affrontement urbain majeur, dans une ville encore traumatisée par le bilan humain de Goma, a conduit une partie de la société civile à appeler l'armée à éviter une bataille de rue susceptible d'entraîner un massacre¹⁰. Les FARDC se sont retirées le 14 février 2025, laissant derrière elles des armes et des munitions qui ont alimenté deux jours de chaos, de pillages et d'usages désordonnés de la violence. Lorsque le M23 est entré dans la ville le 16 février, il a procédé à des exécutions sommaires, notamment pour désarmer des enfants qui manipulaient des armes abandonnées¹¹. Cette séquence a montré, de manière brutale, que le retrait des forces gouvernementales n'ouvre pas un vide neutre, mais produit immédiatement un espace de désordre, de vulnérabilité civile et de violence exemplaire.

Après Bukavu, l'offensive rebelle a semblé marquer un temps d'arrêt à Kamanyola, sans doute sous l'effet combiné des négociations diplomatiques en cours et de la configuration sécuritaire particulière autour d'Uvira. Devenue capitale provisoire du Sud-Kivu, cette ville était défendue par les FARDC, les Wazalendo et les forces burundaises. Pourtant, à la veille de la signature de l'accord de paix de Washington, l'AFC/M23 a lancé une nouvelle offensive, faisant sauter les derniers verrous protégeant la ville et contraignant, une fois encore, les forces gouvernementales à se retirer le 10 décembre 2025. La prise d'Uvira, après plusieurs jours de combats meurtriers, a entraîné de lourdes pertes humaines et de nouveaux déplacements massifs de populations vers l'intérieur du pays et vers le Burundi voisin¹².

L'importance politique de la chute d'Uvira tient au fait qu'elle est intervenue moins d'une semaine après la signature, à Washington, de l'accord de paix entre la RDC et le Rwanda sous médiation américaine. Elle a donc été immédiatement interprétée comme un test — sinon comme un affront — à l'égard des États-Unis¹³. La veille encore, Washington avait tenté d'obtenir, sans succès, l'arrêt de l'offensive¹⁴. Après la prise de la ville, plusieurs responsables

⁹ RFI, RDC : Walikale-centre aux mains des FARDC après le retrait de l'AFC-M23, disponible sur <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20250403-rdc-walikale-centre-aux-mains-des-fardc-apr%C3%A8s-le-retrait-de-l-afc-m23> consulté le 30 janvier 2026.

¹⁰ Infos.cd, Sud-Kivu : l'archevêque de Bukavu appelle à éviter les combats dans les grandes agglomérations, disponible sur <https://infos.cd/actualite/securite/sud-kivu-larcheveque-de-bukavu-appelle-a-eviter-les-combats-dans-les-grandes-agglomerations/55695/> consulté le 31 janvier 2026.

¹¹ Onu info, RDC : le M23 a commis des « exécutions sommaires » d'enfants à Bukavu, selon un rapport de l'ONU, disponible sur <https://news.un.org/fr/story/2025/02/1153186> consulté le 31 janvier 2026.

¹² HUMAN RIGHTS WATCH, RD Congo : la prise d'Uvira à l'Est du pays met les civils en danger, 15 décembre 2025, disponible sur <https://www.hrw.org/fr/news/2025/12/15/rd-congo-la-prise-duvira-a-lest-du-pays-met-les-civils-en-danger> consulté le 25 janvier 2026.

¹³ R. GRAS, Un « doigt d'honneur aux États-Unis » : quand la chute d'Uvira, dans l'est de la RDC, met à mal l'accord de Washington, Jeune Afrique, 12 décembre 2025, disponible sur <https://www.jeuneafrique.com/1748684/politique/un-doigt-dhonneur-aux-etats-unis-quand-la-chute-duvira-dans-lest-de-la-rdc-met-a-mal-laccord-de-washington/> consulté le 2 février 2026.

¹⁴ C. MUAMBA, Les USA et des pays européens exhortent le Rwanda et le M23 à cesser "immédiatement" leur offensive et appellent les RDC à se retirer de l'Est de la RDC, Actualite.cd, 10 décembre 2025, disponible sur <https://actualite.cd/2025/12/10/les-usa-et-des-pays-europeens-exhortent-le-rwanda-et-le-m23-cesser-immEDIATEMENT-leur> consulté le 12 février 2026.

américains ont publiquement souligné la gravité de la situation et exigé le retrait de l'AFC/M23 vers ses positions antérieures au 4 décembre. Mais cette injonction a rapidement révélé ses limites. D'une part, elle restait floue quant à l'ampleur exacte du repositionnement attendu. D'autre part, aucun mécanisme robuste de vérification n'a été clairement établi. Le retrait annoncé par l'AFC/M23 le 17 décembre a ainsi davantage ressemblé à une mise en scène tactique qu'à une évacuation effective : plusieurs sources ont continué de signaler la présence rebelle dans la ville. En ce sens, Uvira a confirmé un schéma déjà observé à Bukavu et, dans une autre configuration, à Walikale : la condamnation internationale et même la pression diplomatique peuvent ralentir ou corriger ponctuellement la trajectoire du M23, mais elles ne suffisent pas, en l'état, à imposer de manière crédible et durable le respect des engagements pris.

L'année 2025 confirme ainsi un constat central : depuis la reprise de la guerre en 2021, le rapport de force sur le terrain reste globalement favorable à l'AFC/M23. Le mouvement a réussi à mettre en échec, successivement ou simultanément, l'armée congolaise, les groupes Wazalendo, les appuis burundais, les mercenaires et même les forces régionales déployées par l'EAC puis la SADC. Cette situation ne signifie pas pour autant que la rébellion serait militairement irrésistible en toute circonstance. Elle montre plutôt que sa force repose sur une combinaison de facteurs : l'appui décisif du Rwanda, les faiblesses structurelles de l'appareil sécuritaire congolais, la fragmentation des alliés de Kinshasa et l'absence d'un coût international suffisamment élevé pour dissuader ses soutiens.

La première implication de cette séquence est que l'issue du conflit ne peut être purement militaire¹⁵. Cette affirmation, souvent répétée par les partenaires extérieurs, n'est pas qu'un mot d'ordre diplomatique ; elle correspond à une réalité du terrain. Ni le gouvernement congolais n'a réussi à reconquérir durablement par ses seules forces les positions perdues, ni le M23 n'a pu convertir chacune de ses conquêtes en gains territoriaux stabilisés sans subir, au moins partiellement, les effets de la pression diplomatique. La force militaire alimente ainsi l'enlisement plus qu'elle ne produit une résolution.

La deuxième implication concerne le comportement de la communauté internationale. Les épisodes de Walikale et d'Uvira montrent que lorsque la pression s'exerce réellement, elle produit des effets¹⁶. Le problème n'est donc pas seulement l'absence de leviers, mais le faible niveau de volonté politique dans leur mise en œuvre. Il existe, en ce sens, un décalage croissant entre la gravité des condamnations diplomatiques et la modestie des coûts, longtemps observée, effectivement imposés au principal soutien de la rébellion¹⁷. Cette fermeté sélective nourrit la conviction que certaines transgressions peuvent être contenues verbalement sans être véritablement sanctionnées.

Le troisième enseignement concerne les Wazalendo. Présentés initialement comme une force d'appoint destinée à renforcer la résistance contre le M23, ils apparaissent de plus en plus comme un acteur ambivalent¹⁸. Leur rôle militaire s'est révélé limité face aux offensives rebelles d'envergure, tandis que leurs tensions récurrentes avec les FARDC, leur autonomie grandissante et leur prétention à incarner à eux seuls la défense nationale en font aussi un facteur

¹⁵ R. NDOTA, Est de la RDC : « Il n'y a pas d'issue militaire, priorité au dialogue » (France), disponible sur <https://afriquactu.net/2025/02/20/est-de-la-rdc-il-ny-a-pas-d-issue-militaire-priorite-au-dialogue-france/> consulté le 31 janvier 2026.

¹⁶ Actualite.cd, Pression américaine sur Kigali : l'AFC/M23 annonce qu'elle va se retirer d'Uvira, <https://actualite.cd/index.php/2025/12/16/pression-americaine-sur-kigali-lafcm23-annonce-quelle-va-se-retirer-duvira> consulté le 31 janvier 2026.

¹⁷ A. BISOKA et K. VLASSENROOT, Pourquoi la guerre ne finit pas en RDC ? Lignes rouges vitales, négociations bloquées et voies de sortie radicales, Série Insecure livelihoods, janvier 2026.

¹⁸ S. NSIMBA, Est de la RDC : incontournables, les wazalendo sont-ils aussi incontrôlables ?, Jeune Afrique, 18 décembre 2025, disponible sur <https://www.jeuneafrique.com/1750414/politique/est-de-la-rdc-incontournables-les-wazalendo-sont-ils-aussi-incontrôlables/> consulté le 13 janvier 2025.

supplémentaire de désordre armé. La guerre actuelle risque ainsi de laisser derrière elle un problème sécuritaire durable : celui de groupes armés alliés de circonstance, mais difficiles à réintégrer, à désarmer ou à subordonner une fois le conflit principal achevé¹⁹.

Enfin, le quatrième enseignement tient à l'état des FARDC. Les défaites répétées ont relancé les interrogations sur les complicités internes, les détournements de moyens, la qualité de la formation, la cohésion des chaînes de commandement et la capacité réelle de l'institution militaire à soutenir une guerre prolongée²⁰. Les auditions et interpellations de plusieurs hauts gradés, ainsi que les poursuites engagées contre certains officiers pour fuite devant l'ennemi, témoignent d'une volonté d'assainissement. Mais elles posent aussi une question délicate : peut-on exiger de troupes en situation de nette infériorité matérielle et tactique qu'elles résistent jusqu'au sacrifice ultime, sans transformer cette exigence en incitation implicite à la reddition, à la désertion ou à la trahison ? L'enjeu n'est donc pas seulement disciplinaire ; il est stratégique et institutionnel. Si ces mesures répressives ne s'accompagnent pas d'une réforme réelle de la chaîne de commandement, des conditions de combat et des mécanismes d'allocation des ressources, elles risquent de produire plus de peur que d'efficacité.

En définitive, la percée du M23 dans les Kivu en 2025 ne s'explique ni par la seule supériorité opérationnelle de la rébellion, ni par la seule faiblesse congolaise. Elle résulte de l'articulation entre un soutien extérieur structurant, des vulnérabilités internes profondes et une communauté internationale qui condamne davantage qu'elle ne contraint. Le Rwanda semblait avoir réussi à susciter de compassion par son narratif des menaces persistantes d'un nouveau génocide que représenterait les FDLR se trouvant encore en RDC et accusés de collaborer avec les FARDC²¹. C'est cette combinaison qu'il faut garder à l'esprit pour comprendre pourquoi, en dépit des accords de paix, des médiations répétées et des discours sur la stabilisation, la guerre continue de redessiner les équilibres territoriaux et politiques de la RDC.

2. Une diplomatie proliférante, mais une paix encore introuvable

La progression militaire du M23 s'est accompagnée en 2025 d'une intensification sans précédent des initiatives diplomatiques autour de la guerre dans l'Est de la RDC. Alors même que la fin de 2024 avait consacré l'essoufflement des médiations engagées jusque-là, 2025 a vu se multiplier les cadres de négociation, les déclarations de principes, les rencontres bilatérales et les tentatives de dialogue. Cette densité diplomatique pourrait, à première vue, être lue comme le signe d'une prise de conscience internationale de la gravité du conflit. Pourtant, elle a aussi révélé un paradoxe plus profond : jamais les initiatives de paix n'ont été aussi nombreuses, et jamais peut-être elles n'ont autant donné le sentiment de coexister avec la poursuite effective de la guerre.

Ce paradoxe tient en partie à la fragmentation même des processus engagés. Les discussions n'ont pas porté sur un seul objet ni mobilisé les mêmes acteurs. Certaines ont concerné

¹⁹ CRG and EBUTELI, *Fighting Fire with Fire in Eastern Congo. The Wazalendo Phenomenon and the Outsourcing of Warfare*, May 2025 disponible sur <https://www.ebuteli.org/publications/rapports/fighting-fire-with-fire-in-eastern-congo-the-wazalendo-phenomenon-and-the-outsourcing-of-warfare> consulté le 31 janvier 2026. Voir aussi IPIS, *L'émergence des Wazalendo dans la lutte contre l'AFC/M23 au Nord-Kivu. Etat des lieux, défis et perspectives*, avril 2026, disponible sur <https://ipisresearch.be/fr/publication/lemergence-des-wazalendo-dans-la-lutte-contre-la-fc-m23-au-nord-kivu-etat-des-lieux-defis-et-perspectives/> consulté le 17 avril 2026.

²⁰ Radio okapi, *Guerre dans l'Est : 41 hauts officiers convoqués par l'inspection générale des FARDC*, disponible sur <https://www.radiookapi.net/2025/08/25/actualite/securite/guerre-dans-lest-41-hauts-officiers-convoques-par-linspection-generale> consulté le 31 janvier 2026.

²¹ Mediacongo.net, *L'UE appelle la RDC à cesser tout soutien aux FDLR* », 28 février 2024, disponible sur https://www.mediacongo.net/publireportage-reportage-142664_les_usa_a_l_onu_la_rdc_doit_prendre_des_mesures_immediates_contre_les_fdlr.html consulté le 17 avril 2026.

directement la RDC et le Rwanda ; d'autres ont impliqué le gouvernement congolais et le mouvement rebelle ; d'autres encore ont tenté d'élargir la réflexion à l'ensemble des forces politiques et sociales congolaises. Loin d'un processus linéaire, l'année 2025 a donc vu se juxtaposer plusieurs scènes diplomatiques partiellement concurrentes, chacune portée par des acteurs différents, avec des temporalités, des objectifs et des niveaux de contrainte inégaux. Cette prolifération a produit à la fois des ouvertures et de nouvelles ambiguïtés.

Les initiatives les plus décisives se sont, paradoxalement, déroulées hors du continent africain. La rencontre du 18 mars 2025 à Doha entre les présidents Tshisekedi et Kagame, sous facilitation qatarie, a constitué un tournant²². Elle a permis un cessez-le-feu ponctuel et a favorisé le retrait du M23 de Walikale Centre sous pression diplomatique. Surtout, elle a ouvert un espace de discussions directes entre le gouvernement congolais et le M23, ce qui représentait une inflexion politique importante pour Kinshasa, jusque-là attaché à refuser toute négociation directe avec un mouvement présenté comme simple bras armé du Rwanda. Cette évolution n'a pas débouché sur un accord définitif, mais elle a permis d'enregistrer quelques convergences minimales, notamment sur le cessez-le-feu et sur des mesures de libération de prisonniers.

La déclaration de principes signée le 19 juillet 2025, puis l'accord-cadre du 15 novembre 2025 à Doha, ont toutefois confirmé les limites de cette dynamique. Le texte de novembre est resté très général et a renvoyé à des protocoles ultérieurs l'essentiel des matières les plus sensibles : accès humanitaire, rétablissement de l'autorité de l'État, gouvernance, sécurité, DDR, neutralisation des groupes armés étrangers, citoyenneté, retour des déplacés et réfugiés, relance économique, justice, vérité et réconciliation. En d'autres termes, l'accord a surtout enregistré l'existence d'un cadre de discussion, sans résoudre les désaccords substantiels entre les parties²³. Il s'apparente ainsi moins à un accord de paix qu'à un compromis procédural destiné à maintenir la négociation ouverte.

Parallèlement, un autre canal diplomatique, plus stratégique encore, s'est déployé à Washington entre Kigali et Kinshasa sous médiation américaine. Ce processus a conduit à une déclaration de principes en avril 2025, puis à un accord de paix paraphé le 27 juin par les ministres des Affaires étrangères, avant d'être finalement signé par les présidents congolais et rwandais le 4 décembre 2025 en présence de Donald Trump. Cet accord revêt une portée politique majeure, non seulement par son contenu que par ce qu'il révèle : la centralité acquise par les États-Unis dans la gestion de la crise et la marginalisation corrélative des dispositifs africains. Il témoigne aussi d'un déplacement de la diplomatie congolaise vers des médiations extérieures au continent, perçues comme plus susceptibles de produire des résultats concrets ou, à tout le moins, de peser réellement sur Kigali. Mais la prise d'Uvira moins d'une semaine après la signature de l'accord a immédiatement souligné la fragilité de cette avancée. Elle a montré qu'un accord, même formellement signé au plus haut niveau, ne vaut pas désescalade automatique sur le terrain.

Cette montée en puissance de médiations extérieures met en lumière l'affaiblissement relatif des cadres africains de résolution du conflit. Les efforts angolais, conduits au nom de l'Union africaine, avaient déjà montré leurs limites à la fin de 2024, lorsque Paul Kagame avait refusé de signer l'accord préparé sous l'égide de Luanda. Il n'est pas anodin que plusieurs dispositions de l'accord de Washington reprennent des éléments de ce draft angolais : cela montre que le problème n'était pas tant l'absence de matière diplomatique négociable que l'incapacité du cadre africain à imposer politiquement sa conclusion. Le retrait du président João Lourenço de

²² Radio okapi, Tshisekedi et Kagame s'engagent pour la paix à Doha sous médiation qatarie, 24 mars 2025, disponible sur <https://www.radiookapi.net/2025/03/24/emissions/parole-aux-auditeurs/tshisekedi-et-kagame-sengagent-pour-la-paix-doha-sous> consulté le 25 mai 2025.

²³ R. MIVIRI, Doha : accord sur le désaccord ?, Ebuteli, 21 novembre 2025, disponible sur <https://www.ebuteli.org/publications/podcasts/doha-accord-sur-le-desaccord> consulté le 31 janvier 2026.

la médiation, au lendemain de la rencontre de Doha, a consacré cet essoufflement²⁴. Son remplacement par Faure Gnassingbé²⁵, désigné par l'Union africaine avec l'appui d'un panel de facilitateurs, n'a pas inversé la tendance. L'initiative africaine est restée en retrait, souvent réactive plus qu'initiatrice, et n'a pas véritablement structuré le rythme des négociations en 2025. Elle a semblé suivre les séquences ouvertes à Doha et à Washington plutôt que les encadrer.

Cette faiblesse du leadership africain doit être replacée dans une séquence plus longue d'échec des initiatives régionales. Les discussions de Nairobi menées dans le cadre de l'EAC s'étaient déjà interrompues dès 2022 sans résultat durable. Quant à la SADC, son choix de déployer une force militaire a davantage traduit la recherche d'une réponse militaire immédiate que la capacité à construire un compromis politique. Or, ni l'option militaire régionale ni la médiation continentale n'ont permis de modifier fondamentalement le cours de la guerre. Le déplacement du centre de gravité diplomatique vers le Qatar et les États-Unis n'est donc pas un simple accident de calendrier ; il est l'indice d'une crise plus profonde de la capacité africaine à traiter un conflit pourtant emblématique des impasses régionales du continent.

Sur le plan interne, l'année 2025 a également été traversée par des tentatives de reconfiguration nationale du débat sur la paix. Confronté à des demandes persistantes de dialogue élargi réunissant les différentes forces vives de la nation, le président Tshisekedi a choisi de lancer ses propres consultations sous l'égide de son conseiller spécial en matière de sécurité. Annoncées au début du mois de mars dans la perspective d'un gouvernement d'union nationale, ces consultations se sont tenues du 24 mars au 8 avril 2025²⁶. Elles ont été présentées comme un geste d'ouverture, alors même que le président s'était jusque-là montré réservé vis-à-vis des appels à un dialogue plus large, notamment ceux portés par la conférence épiscopale nationale du Congo (CENCO) et l'église du Christ au Congo (ECC). Mais cette ouverture a rapidement révélé ses limites. En gardant la maîtrise du cadre, du calendrier et de la conduite des échanges, le pouvoir a surtout cherché à éviter qu'un véritable espace autonome de négociation politique ne se mette en place en dehors de lui.

Le boycott de ces consultations par les principales forces politiques et sociales de l'opposition a confirmé cette lecture. Pour leurs détracteurs, l'initiative présidentielle ne pouvait ni résoudre le problème de la guerre ni répondre à la crise politique plus générale que traversait le pays. Elle apparaissait plutôt comme un mécanisme de recentrage du pouvoir, voire comme une tentative de recomposition interne de la majorité plus que comme un véritable processus de paix. En ce sens, ces consultations ont davantage ressemblé à une opération de repositionnement politique qu'à un dialogue national en bonne et due forme. Les acteurs les plus représentatifs leur ont préféré l'initiative portée par la CENCO et l'ECC dans le cadre du « pacte social pour la paix et le bien-vivre ensemble »²⁷, perçue comme plus inclusive et moins inféodée à la présidence²⁸. Celle-ci a toujours manifesté une méfiance vis-à-vis de cette

²⁴ Radio okapi, Joao Lourenço se désengage de la médiation du processus de Luanda, 24 mars 2025, disponible sur <https://www.radiookapi.net/2025/03/24/emissions/dialogue-entre-congolais/joao-lourenco-se-desengage-de-la-mediation-du> consulté le 15 mars 2026.

²⁵ RFI, Conflit dans l'est de la RDC : le président togolais désigné médiateur de l'Union africaine, 14 avril 2025, disponible sur <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20250414-conflit-dans-l-est-de-la-rdc-le-pr%C3%A9sident-togolais-d%C3%A9sign%C3%A9-m%C3%A9diateur-par-l-union-africaine> consulté le 15 mars 2026.

²⁶ Radio okapi, Clôture ce mardi des consultations politiques pour la formation d'un gouvernement d'union nationale, 08 avril 2025, <https://www.radiookapi.net/2025/04/08/actualite/politique/cloture-ce-mardi-des-consultations-politiques-pour-la-formation-dun> consulté le 25 mai 2025.

²⁷ Voir la feuille de route du « Pacte social pour la paix et le bien-vivre ensemble en RD Congo et dans la région des Grands lacs, disponible sur <https://cjpsec-ecc.org/accueil/wp-content/uploads/2025/05/FEUILLE-DE-ROUTE-DU-PACTE-SOCIAL-POUR-LA-PAIX-ET-LE-BIEN-VIVRE-ENSEMBLE-EN-RD-CONGO-ET-DANS-LES-GRAND.pdf> consulté le 15 mars 2026.

²⁸ I. BATUMIKE, F. BAUMA et J. STEARNS, National dialogue in the DRC : A tool for co-opting opponents or Consolidating democracy ?, The Brookings Institution, 4 novembre 2025, disponible sur

initiative au motif notamment que ses initiateurs étaient proches de l'opposition et n'avaient pas condamné le Rwanda et l'AFC/M23. Dans les faits, le président redoutait l'influence de ces deux églises craignant qu'elles orchestrent une remise en cause de sa légitimité. Pour marquer son ouverture au dialogue tout en contrôlant son agenda, le président les a contraint de travailler avec autres confessions religieuses qui lui sont favorables. Cependant, la feuille de route harmonisée du dialogue produit les deux camps religieux comme souhaité par le président demeure dans les tiroirs de la présidence²⁹.

Cette concurrence entre initiatives nationales est révélatrice d'un problème plus large : en RDC, la paix n'est pas seulement un objet diplomatique ou militaire, elle est aussi un enjeu de contrôle du cadre politique de la négociation. Qui convoque ? Qui définit l'agenda ? Qui décide des participants légitimes ? Qui transforme le dialogue en instrument de sortie de crise, et qui s'en sert pour consolider sa position ? En 2025, ces questions sont restées ouvertes. La multiplication des initiatives n'a pas produit d'espace commun de résolution, mais une série de cadres partiels, souvent dissociés les uns des autres, parfois portés par des logiques divergentes, et dont aucun n'a encore réussi à s'imposer comme le lieu central, légitime et opérant d'une sortie de guerre.

En somme, l'année 2025 montre que la diplomatie autour de l'Est congolais est entrée dans une phase de surproduction d'initiatives, sans que cette prolifération ne se traduise par une stabilisation réelle du conflit. Les négociations ont certes progressé, et certains tabous ont été levés, notamment sur le dialogue direct avec le M23. Mais les accords signés restent fragiles, les mécanismes d'application sont faibles, les cadres africains sont marginalisés, et les initiatives nationales demeurent disputées. La paix apparaît ainsi moins comme un horizon stabilisé que comme un objet disputé entre plusieurs scènes, plusieurs médiateurs et plusieurs stratégies de légitimation. Au point que l'on peut s'interroger : qui veut vraiment la fin de la guerre ? C'est précisément cette tension entre activation diplomatique et impuissance pratique qui constitue l'un des traits majeurs de l'année 2025.

3. Une année de judiciarisation intense de la vie politique

Si la guerre a redessiné le champ militaire et déplacé les médiations diplomatiques, elle a aussi profondément affecté les rapports entre justice et politique. L'année 2025 a été marquée en RDC par une séquence judiciaire particulièrement dense, au cours de laquelle plusieurs procédures emblématiques ont reconfiguré le champ politique. Trois affaires majeures ont structuré cette dynamique : la condamnation de l'ancien Premier ministre Augustin Matata Ponyo dans l'affaire du parc agro-industriel de Bukanga-Lonzo, la condamnation du ministre de la Justice Constant Mutamba pour détournement de fonds publics, et, fait sans précédent dans l'histoire du pays, le jugement puis la condamnation à mort de l'ancien président Joseph Kabila par la Haute Cour militaire.

Pris isolément, chacun de ces procès peut être interprété comme l'expression d'une volonté de lutte contre l'impunité et de renforcement de la responsabilité des dirigeants publics. Mais leur concomitance, leur forte politisation et les controverses procédurales qui les ont entourés ont également nourri un débat plus large sur la judiciarisation croissante de la compétition politique en RDC. En 2025, la justice est apparue non seulement comme un instrument de régulation institutionnelle, mais aussi comme un terrain central de confrontation entre acteurs

<https://www.brookings.edu/articles/national-dialogue-in-the-drc-a-tool-for-co-opting-opponents-or-consolidating-democracy/> consulté le 15 janvier 2026.

²⁹ C. MUAMBA, RDC : feuille de route dévoilée, les confessions religieuses invitent Tshisekedi à prendre dans les meilleurs délais, les « actes d'État » destinés à lancer l'initiative, Actualite.cd, 25 août 2025, disponible sur <https://actualite.cd/2025/08/25/rdc-feuille-de-route-devoilee-les-confessions-religieuses-invitent-tshisekedi-prendre> consulté le 17 avril 2026.

politiques. C'est cette double dimension qui donne à la séquence son importance : la justice a été mobilisée à la fois comme ressource de légitimation étatique et comme espace possible d'instrumentalisation du rapport de force politique.

La condamnation d'Augustin Matata Ponyo constitue l'un des épisodes les plus marquants de cette séquence. Le 20 mai 2025, la Cour constitutionnelle a condamné l'ancien Premier ministre à dix ans de travaux forcés et à cinq ans d'inéligibilité dans le dossier du parc agro-industriel de Bukanga-Lonzo. Cette procédure, relancée après les élections de 2023, a rapidement suscité de vives controverses institutionnelles. La principale controverse portait sur la question des immunités parlementaires de Matata Ponyo, devenu entre-temps député national³⁰. La Cour constitutionnelle a estimé qu'elle pouvait poursuivre la procédure sans solliciter l'autorisation de l'Assemblée nationale, au motif que l'affaire avait été engagée avant son élection. La Chambre basse a soutenu la position inverse, considérant qu'une levée préalable des immunités aurait dû être demandée par le procureur près la Cour constitutionnelle. Ce désaccord a illustré les tensions persistantes entre institutions autour de l'interprétation des privilèges parlementaires et des compétences juridictionnelles. Au-delà du cas individuel de Matata Ponyo, l'affaire a soulevé une question plus structurelle : celle de l'équilibre entre responsabilité pénale des dirigeants et protection institutionnelle de la fonction parlementaire³¹.

Quelques jours plus tard, une autre procédure spectaculaire a concerné le ministre de la Justice lui-même. Le 21 mai 2025, le président de l'Assemblée nationale a annoncé la réception d'une requête du procureur général près la Cour de cassation demandant l'autorisation de poursuites contre Constant Mutamba. Le ministre était accusé d'avoir détourné des fonds destinés aux victimes de la guerre de Kisangani dans le cadre d'un projet de construction d'une nouvelle prison dans cette ville³². Selon l'accusation, le marché avait été attribué à une société inexpérimentée dans le cadre d'une procédure irrégulière de gré à gré, accompagnée du décaissement anticipé de près de la moitié des fonds en violation des règles de passation des marchés publics. Le 2 septembre 2025, la Cour de cassation a condamné Mutamba à trois ans de travaux forcés, assortis d'une interdiction d'exercer toute fonction publique et de se présenter à des élections pendant cinq ans après l'exécution de la peine. Cette condamnation a eu une forte portée symbolique : elle a touché un ministre qui s'était présenté comme un réformateur de la justice et un champion de la lutte contre la corruption³³. Elle a également alimenté le débat sur la capacité de l'État à appliquer les principes de redevabilité au sommet même de l'appareil gouvernemental.

Mais c'est l'affaire Joseph Kabila qui a concentré l'attention la plus intense. Depuis plusieurs mois déjà, les relations entre l'ancien président et le pouvoir en place étaient marquées par une montée des tensions, alimentée par les accusations répétées du président Félix Tshisekedi selon lesquelles Kabila entretiendrait des liens avec l'AFC/M23³⁴. Dans ce contexte, la prise de parole publique de Kabila le 23 mai 2025, rompant un long silence politique, a constitué un moment important. Elle s'est accompagnée d'un déplacement controversé dans

³⁰ RFI, RDC : bras de fer entre l'Assemblée nationale et la Cour constitutionnelle sur le dossier Matata Ponyo, 5 mai 2025, disponible sur <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20250505-rdc-bras-de-fer-entre-l-assembl%C3%A9e-nationale-et-la-cour-constitutionnelle-sur-le-dossier-matata-ponyo> consulté le 15 mars 2026.

³¹ C. KASONG, RDC : l'immunité parlementaire, dernier rempart contre la Justice dans l'affaire Matata Ponyo ?, Le Congo quotidien, 30 avril 2025 disponible sur <https://www.congoquotidien.com/2025/04/30/actualite-rdc-assemblee-nationale-suspension-poursuites-matata-ponyo/> consulté le 15 mars 2026.

³² C. KAZADI, RDC : scandale au fonds pour les victimes, Justiceinfo.net, 20 juin 2025, disponible sur <https://www.justiceinfo.net/fr/146760-rdc-scandale-fonds-victimes.html> consulté le 15 mars 2026.

³³ Radio okapi, RDC : Constant Mutamba condamné à 3 ans de travaux forcés, 2 septembre 2025, disponible sur <https://www.radiookapi.net/2025/09/02/actualite/justice/rdc-constant-mutamba-condamne-3-ans-de-travaux-forces> consulté le 15 mars 2026.

³⁴ S. NSIMBA, Est de la RDC : Félix Tshisekedi accuse Joseph Kabila d'être « le vrai commanditaire » du M23, Jeune Afrique, 15 février 2025, disponible sur <https://www.jeuneafrique.com/1658860/politique/est-de-la-rdc-felix-tshisekedi-accuse-joseph-kabila-detre-le-vrai-commanditaire-du-m23/> consulté le 25 mai 2025.

des zones sous contrôle rebelle, où l'ancien président a affirmé mener des consultations avec différentes composantes de la population. Pour ses partisans, cette démarche visait à préparer un futur dialogue national ; pour le pouvoir, elle constituait la preuve d'une proximité politique, sinon opérationnelle, avec la rébellion³⁵.

Les autorités ont alors engagé une série de mesures judiciaires et administratives visant à encadrer ou à neutraliser l'ancien régime et ses soutiens. Plusieurs dirigeants du Parti du peuple pour la reconstruction et la démocratie (PPRD), dont Aubin Minaku et Ramazani Shadary, ont été interrogés par la justice militaire en mars 2025³⁶. Sans être incarcérés, ils ont été soumis à des restrictions de mouvement³⁷. Le 29 mars, le ministre de l'Intérieur a également suspendu les activités du PPRD sur l'ensemble du territoire national en invoquant l'article 29 de la loi sur les partis politiques. Cette décision, bien que juridiquement possible, a suscité des critiques pour son caractère sélectif, plusieurs formations politiques dont certains leaders avaient affiché des positions ambiguës vis-à-vis de la rébellion n'ayant pas fait l'objet de mesures similaires. L'impression d'un ciblage particulier de l'ancien président et de son parti a été renforcée par la rapidité avec laquelle les autorités ont cherché à transformer cette suspension administrative en procédure judiciaire plus large³⁸.

Le 22 mai 2025, le Sénat a finalement autorisé les poursuites contre Joseph Kabila, à la suite d'un réquisitoire de l'auditeur général des FARDC l'accusant de trahison et de complicité avec l'ennemi. La procédure s'est conclue le 30 septembre 2025 par un verdict spectaculaire de la Haute Cour militaire. L'ancien président a été condamné à la peine de mort, décision accompagnée d'un mandat d'arrêt immédiat et d'une condamnation civile l'obligeant à verser près de 30 milliards de dollars à l'État congolais ainsi qu'aux provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu constituées parties civiles³⁹. La Cour a cependant refusé de prononcer la confiscation de ses biens ou de remettre en cause sa nationalité. Elle a soutenu manquer de base légale pour prononcer cette peine complémentaire non prévue par le code de justice militaire. La déchéance de la nationalité relève quant à elle de la compétence du Gouvernement conformément à l'article 27 de la loi de 2004 relative à la nationalité congolaise. A ce titre, cette décision pourrait constituer un soulagement pour Joseph Kabila qui a été régulièrement traité de rwandais par ses détracteurs⁴⁰.

Ce verdict, rendu en l'absence de l'accusé et sans véritable contradictoire, a immédiatement suscité de vives contestations⁴¹. Officiellement, les autorités ont présenté ce procès comme un moment de rupture dans la lutte contre l'impunité pour les crimes graves commis dans le contexte de la guerre. Mais plusieurs observateurs ont souligné les fragilités probatoires de

³⁵ R. CHANSON, Comment le faux retour de Joseph Kabila en RDC s'est retourné contre lui, Jeune Afrique, 19 mai 2023, disponible sur <https://www.jeuneafrique.com/1688908/politique/comment-le-faux-retour-de-joseph-kabila-en-rdc-sest-retourne-contre-lui/> consulté le 15 mars 2026.

³⁶ Radio okapi, Audition de Aubin Minaku : « Il n'y a rien au dossier, selon son avocat », 25 mars 2025, <https://www.radiookapi.net/2025/03/25/actualite/justice/audition-de-aubin-minaku-il-ny-rien-au-dossier-selon-son-avocat> consulté le 25 mai 2025.

³⁷ 7sur7.cd, RDC : les PPRD Shadary, Minaku et Kambere frappés d'interdiction de sortie, 11 mars 2025, disponible sur <https://7sur7.cd/2025/03/11/rdc-les-pprd-shadary-minaku-et-kambere-frappes-dinterdiction-de-sortie> consulté le 25 mai 2025.

³⁸ C. BAMWISAMBA, Le PPRD à deux pas de la dissolution, Ouragan.cd, 25 novembre 2025, disponible sur <https://ouragan.cd/2025/11/le-pprd-a-deux-pas-de-la-dissolution> consulté le 15 mars 2026.

³⁹ Actualite.cd, RDC : Joseph Kabila est condamné à mort, 30 septembre 2025, disponible sur <https://actualite.cd/2025/09/30/rdc-joseph-kabila-condamne-mort> consulté le 15 mars 2026.

⁴⁰ H.-P. MAYALA, Propos de Bemba et risques pour l'unité nationale en RDC, Ebuteli, 13 juin 2025 disponible sur <https://www.ebuteli.org/publications/podcasts/propos-de-bemba-et-risques-pour-l-unite-nationale-en-rdc> consulté le 19 avril 2026.

⁴¹ L. MUDGE, Une vendetta en RD Congo. Le procès de l'ancien président Joseph Kabila a mis à nu la crise démocratique du pays, Human Rights Watch, 1^{er} octobre 2025, disponible sur <https://www.hrw.org/fr/news/2025/10/01/une-vendetta-en-rd-congo> consulté le 15 mars 2026.

l'accusation⁴². Les éléments présentés se sont essentiellement appuyés sur des déclarations publiques et des interprétations politiques, sans démonstration matérielle claire d'une participation directe de Kabila à la planification ou au financement des opérations du M23⁴³. La forte politisation des débats par l'accusation, notamment autour de la question de la nationalité de l'ancien président, a contribué à affaiblir la crédibilité judiciaire de la procédure.

Au-delà de la seule question de la culpabilité individuelle, cette condamnation soulève des enjeux politiques majeurs. Elle intervient dans un contexte où plusieurs figures de l'opposition, dont Moïse Katumbi, sont également accusées par les autorités de liens avec l'AFC/M23 sur la base de rapports d'experts onusiens⁴⁴. Dans ce climat, la justice apparaît de plus en plus comme un espace de confrontation politique directe. Certains observateurs craignent que la condamnation de Kabila ne crée un précédent susceptible d'influencer les équilibres institutionnels futurs, notamment à l'approche de l'échéance électorale de 2028⁴⁵. La perspective d'une révision constitutionnelle permettant un troisième mandat présidentiel, évoquée par certains acteurs du pouvoir, renforce ces inquiétudes⁴⁶. Dans cette lecture critique, la condamnation de l'ancien président pourrait servir à neutraliser un adversaire potentiel tout en redéfinissant les règles implicites de la compétition politique.

Ainsi, l'année 2025 apparaît comme un moment charnière dans les rapports entre justice et politique en RDC. Les procès qui se sont succédé ont certes donné l'image d'une justice active et prête à sanctionner des responsables de haut rang. Mais ils ont également accentué les interrogations sur l'indépendance des institutions judiciaires, sur la frontière entre responsabilité pénale et instrumentalisation politique du droit, et sur la capacité de la justice à contribuer à la stabilisation démocratique plutôt qu'à la polarisation du champ politique. En ce sens, la judiciarisation de 2025 ne saurait être lue de manière univoque : elle combine un désir de redevabilité, une logique d'exception liée à la guerre, et une possible instrumentalisation du droit dans le cadre d'un champ politique de plus en plus conflictuel.

4. La guerre comme facteur de rétrécissement de l'espace politique

La judiciarisation du champ politique ne constitue toutefois qu'un aspect d'une transformation plus large. En 2025, la guerre a également contribué à reconfigurer les conditions ordinaires de la compétition démocratique⁴⁷. Les périodes de guerre ou d'exception ont souvent pour effet de déplacer l'équilibre entre sécurité et liberté au détriment de cette dernière. En RDC, l'année 2025 a confirmé cette tendance. À mesure que la crise sécuritaire

⁴² RFI, « Vraie justice », « ciblage », « procédure inéquitable » : la condamnation en RDC de Joseph Kabila continue à diviser, 3 octobre 2025, disponible sur <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20251003-vraie-justice-ciblage-proc%C3%A9dure-in%C3%A9quitable-la-condamnation-en-rdc-de-joseph-kabila-continue-de-diviser> consulté le 19 avril 2026.

⁴³ I. BATUMIKE, Les répercussions de la rébellion de l'AFC/M23 sur la scène politique congolaise in ONZ, Une crise sans fin ? Escalade de la violence et la poursuite de la paix dans l'est de la République démocratique du Congo, Décembre 2025.

⁴⁴ S. LUKOMBO, Présupposés liens entre Katumbi et l'AFC/M23 : devant Jacquemain Shabani, Ensemble pour la République rejette les allégations du rapport du groupe d'experts de l'ONU et exige un droit de réponse, 20 août 2025, disponible sur <https://actualite.cd/2025/08/20/presumes-liens-entre-katumbi-et-lafcm23-devant-jacquemain-shabani-ensemble-pour-la-republique-rejette-les-all%C3%A9gations-du-rapport-du-groupe-d%27experts-de-l%27onu-et-exige-un-droit-de-r%C3%A9ponse> consulté le 15 mars 2026.

⁴⁵ I. BATUMIKE, *Op. cit.*

⁴⁶ A. JOUBEAU, RD Congo : le parti présidentiel assume vouloir réviser la Constitution pour un troisième mandat de Tshisekedi, TV5 Monde, disponible sur <https://information.tv5monde.com/afrique/rd-congo-le-parti-presidentiel-assume-vouloir-reviser-la-constitution-pour-un-troisieme-mandat-de-tshisekedi-2812918> consulté le 20 janvier 2026.

⁴⁷ Mediacongo.net, L'opposant Delly Sesanga accuse le régime Tshisekedi d'exploiter la guerre pour se maintenir au pouvoir, 22 mars 2026, disponible sur https://www.mediacongo.net/article-actualite-161816_1_opposant_delly_sesanga_accuse_le_regime_tshisekedi_d_exploiter_la_guerre_pour_se_maintenir_au_pouvoir.html consulté le 17 avril 2026.

s'aggravait dans l'Est du pays, le pouvoir a multiplié les mesures, discours et initiatives qui, au nom de la défense nationale, ont contribué à restreindre l'espace politique. Ce rétrécissement ne s'est pas traduit par une suspension formelle du pluralisme, mais par une série d'atteintes graduelles aux conditions ordinaires de la compétition démocratique : pressions sur certains partis, restrictions de circulation visant des opposants, menaces de dissolution, convocations administratives, interpellations policières et judiciarisation sélective de certaines formes de dissidence. La guerre a ainsi fonctionné comme un argument de nécessité permettant de redéfinir les frontières du tolérable dans le débat public⁴⁸.

Ce durcissement s'inscrit dans un contexte où la relation entre partis politiques et violence armée demeure, en RDC, une question à la fois ancienne et non résolue. Depuis l'indépendance, le recours aux armes a souvent constitué, pour certains acteurs politiques, un prolongement ou un substitut à la compétition institutionnelle. L'un des acquis majeurs de la période post-2003 avait précisément consisté à tenter d'inverser cette logique : les anciens mouvements rebelles étaient réinsérés dans le jeu politique légal, avec l'idée que l'accès au pouvoir devait désormais passer par les urnes plutôt que par l'insurrection. Or, cette trajectoire s'est partiellement enrayée avec la résurgence du M23 et, plus encore, avec l'adhésion explicite ou implicite de certains responsables politiques à l'AFC/M23 à partir de 2023. La frontière entre opposition politique, ambiguïté stratégique et connivence avec la rébellion est ainsi redevenue un enjeu hautement conflictuel. Cette situation finit par diviser l'espace politique entre «pro-Tshisekedi» (patriotes) et «pro-M23» (traîtres). De ce fait, le droit à la nuance et la tolérance à un espace intermédiaire permettant de critiquer les deux camps disparaissent⁴⁹.

C'est dans ce contexte qu'il faut replacer les mesures prises en 2025 contre certains partis et responsables politiques jugés subversifs. Les 14 et 15 octobre 2025, Joseph Kabila a réuni à Nairobi plusieurs figures de l'opposition et de la société civile dans le cadre d'un conclave consacré aux voies de sortie de la crise congolaise⁵⁰. Cette rencontre avait une double signification. Elle permettait, d'une part, à l'ancien président de se repositionner comme acteur central du débat national, malgré les poursuites engagées contre lui ; elle permettait, d'autre part, à ceux qui y participaient de manifester leur adhésion à une lecture critique de la gestion du pays par le pouvoir en place. À leur retour, plusieurs participants, dont Seth Kikuni⁵¹ et Théophile Mbemba⁵², ont été interpellés puis auditionnés. Bien qu'ils aient été relâchés, leurs partis ont ensuite rejoint la liste des formations dont le fonctionnement a été suspendu, avant que le ministre de l'Intérieur ne sollicite leur dissolution devant le Conseil d'État⁵³.

⁴⁸ C. CHETELOT, RDC : le Conseil national de cyberdéfense, l'inquiétante police secrète de Félix Tshisekedi, Le Monde, 26 février 2026, disponible sur https://www.lemonde.fr/afrique/article/2026/02/26/rdc-le-conseil-national-de-cyberdefense-l-inquietante-police-secrete-de-felix-tshisekedi_6668408_3212.html consulté le 19 avril 2026.

⁴⁹ T. KIBANGULA, Tshisekedi, M23 et Kabila : une rumeur, deux camps, plus de nuance ?, Ebuteli, 25 avril 2025 disponible sur <https://www.ebuteli.org/publications/podcasts/tshisekedi-m23-et-kabila-une-rumeur-deux-camps-plus-de-nuance> consulté le 17 avril 2026.

⁵⁰ R. GRAS, « Sauvons la RDC » : à Nairobi, Joseph Kabila se rêve en rassembleur d'une opposition fragmentée, Jeune Afrique, 16 octobre 2025, disponible <https://www.jeuneafrique.com/1731686/politique/sauvons-la-rdc-a-nairobi-joseph-kabila-se-reve-en-rassembleur-dune-opposition-fragmentee/> consulté le 25 avril 2026.

⁵¹ RFI, RDC : l'opposant Seth Kikuni brièvement arrêté à son retour d'une réunion organisée par Joseph Kabila au Kenya disponible sur <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20251019-rdca> consulté le 31 janvier 2026.

⁵² Actualite.cd, Kinshasa : le professeur Théophile Mbemba « arrêté » ce mardi dans sa résidence <https://actualite.cd/2025/10/21/kinshasa-le-professeur-theophile-mbemba-arrete-ce-mardi-dans-sa-residence> consulté le 31 janvier 2026.

⁵³ B. MPOYI, Le gouvernement saisit le Conseil d'Etat pour la dissolution des plusieurs partis politiques de l'opposition, Mediacongo.net, 1^{er} novembre 2025, disponible sur https://www.mediacongo.net/article-actualite-156877_le_gouvernement_saisit_le_conseil_d_etat_pour_la_dissolution_de_plusieurs_partis_politiques_de_l_o_pposition.html consulté le 17 avril 2026.

Ces décisions révèlent une tension de fond. D'un côté, il existe une exigence légitime dans tout ordre démocratique : empêcher qu'un parti politique légalement constitué serve de relais à une entreprise armée visant à renverser les institutions. L'Union africaine elle-même condamne les changements anticonstitutionnels de gouvernement, qu'ils prennent la forme d'un coup d'État militaire ou d'une insurrection armée. De ce point de vue, la question d'un encadrement plus strict des rapports entre formations politiques et mouvements rebelles ne peut être écartée. En RDC, l'histoire récente montre bien que certains acteurs ont navigué entre scène politique institutionnelle et soutien plus ou moins direct à des aventures armées. Corneille Nangaa, aujourd'hui coordinateur politique de l'AFC/M23, demeure officiellement président d'un parti enregistré. D'autres figures ont choisi de rompre plus formellement avec leurs formations avant de rejoindre la rébellion. Il existe enfin une zone grise plus difficile à saisir, faite d'ambiguïtés, de silences calculés, de refus de condamnation, voire d'espérances tacites placées dans l'affaiblissement du pouvoir central par la progression rebelle.

D'un autre côté, le problème posé par les mesures prises en 2025 tient à leur caractère sélectif, précipité et parfois juridiquement discutable. Plusieurs partis ou personnalités ayant manifesté des positions équivoques vis-à-vis de la rébellion n'ont pas fait l'objet de traitements comparables. Cette asymétrie alimente l'idée que les décisions administratives n'ont pas seulement visé à protéger l'ordre constitutionnel, mais aussi à cibler certains adversaires jugés plus menaçants politiquement. La suspension du PPRD, en particulier, a été largement perçue comme un acte d'hostilité dirigé contre l'ancien président Kabila davantage que comme l'application neutre d'un principe général. Le fait que le ministre de l'Intérieur ait ensuite saisi le procureur général près la Cour constitutionnelle, alors que la compétence paraissait plutôt relever d'une juridiction administrative, a renforcé le sentiment d'improvisation et de volonté de frapper vite, au prix d'un certain brouillage procédural⁵⁴.

Dans le même esprit, le débat autour de la proposition de loi introduite par le député Trésor Mutiki, visant à interdire l'accès aux fonctions publiques aux personnes ayant pris part à un mouvement insurrectionnel, illustre la difficulté à concilier exigence de moralisation de la vie publique et garanties fondamentales de l'État de droit⁵⁵. Sur le fond, l'idée d'empêcher que la rébellion armée devienne une voie d'accès ultérieure aux fonctions officielles répond à une demande compréhensible dans un pays où les anciens chefs de guerre ont souvent été récompensés par des positions étatiques. Une telle disposition irait plus loin que l'inéligibilité déjà prévue par le droit électoral pour certaines personnes condamnées pour crimes internationaux⁵⁶. Elle viserait à rompre avec une culture d'impunité qui a longtemps brouillé la frontière entre violence armée et carrière politique. Dans un pays engagé, du moins en principe, dans une politique de réparation des victimes de conflits armés récurrents, le signal politique ne serait pas négligeable.

Cependant, une telle réforme soulève aussi plusieurs difficultés. Appliquée sans décision judiciaire préalable, elle risquerait de transformer une exigence de moralisation en instrument discrétionnaire de disqualification politique. En outre, l'expérience congolaise montre que les qualifications de "rebelle", de "subversif" ou de "complice" sont rarement politiquement neutres. Sans garanties solides, ce type de mesure pourrait facilement servir à écarter des adversaires plutôt qu'à consolider réellement l'ordre démocratique. Le débat n'oppose donc pas ici partisans et adversaires de l'impunité ; il oppose plutôt deux exigences également

⁵⁴ S. LUKOMBO, RDC: Le gouvernement saisit le parquet pour obtenir la dissolution du PPRD, parti de Joseph Kabila soupçonné de complicité avec la rébellion de l'AFC/M23, Actualite.cd, 13 mai 2025, disponible sur <https://actualite.cd/index.php/2025/05/13/rdc-le-gouvernement-saisit-le-parquet-pour-obtenir-la-dissolution-du-pprd-parti-de> consulté le 15 février 2026.

⁵⁵ Proposition de loi fixant les principes fondamentaux relatifs à la non intégration des anciens animateurs des mouvements insurrectionnels au sein des institutions et services de sécurité de la République démocratique du Congo disponible sur <https://talatala.cd/panorama-des-lois/941/> consulté le 31 janvier 2026.

⁵⁶ Article 10 de la loi électorale.

importantes : protéger la démocratie contre ceux qui prennent les armes, sans pour autant autoriser que cette protection se transforme en régime d'exclusion politique à géométrie variable.

Les restrictions de mouvement et les interpellations d'opposants observées à l'automne 2025 participent de cette même logique de rétrécissement. L'arrestation de Seth Kikuni⁵⁷ à son retour de Nairobi où il participait à la création de la plateforme sauvons la RDC sous la direction de Kabila, suivie quelques jours plus tard par celle de Théophile Mbemba⁵⁸, a envoyé un signal clair : la participation à des initiatives politiques extérieures au cadre contrôlé par le pouvoir pouvait désormais être interprétée comme un acte suspect. Dans un contexte où l'ancien président Kabila lui-même venait d'être condamné à mort, la portée politique de ces interpellations dépassait largement les seules personnes concernées. Elles contribuaient à produire un climat de dissuasion visant les acteurs tentés de s'inscrire dans des cadres de dialogue ou de coalition échappant à la présidence.

Ce climat a eu des effets plus diffus mais tout aussi significatifs. La perception d'un espace politique devenu plus risqué, en particulier pour certaines figures d'opposition, a renforcé les départs à l'étranger et alimenté un nouveau cycle d'exil politique⁵⁹. La guerre n'a donc pas seulement déplacé des populations civiles à l'Est ; elle a aussi contribué à redessiner les conditions de la participation politique à l'échelle nationale, en rendant plus coûteuse, plus surveillée et plus incertaine l'expression d'une opposition structurée⁶⁰.

Au total, l'année 2025 montre que la guerre dans l'Est a fonctionné comme un puissant catalyseur de restriction politique. Elle a offert au pouvoir une justification sécuritaire pour durcir son rapport à l'opposition, tout en rendant plus difficile la distinction entre dissidence légitime, ambiguïté stratégique et collusion effective avec la rébellion. Il ne s'agit pas de nier la réalité du problème posé par les connexions entre certains acteurs politiques et les groupes armés. Il s'agit plutôt de souligner que, dans un contexte de guerre, cette réalité peut être mobilisée de façon extensive et sélective au point de fragiliser les règles mêmes du pluralisme démocratique. La question centrale devient alors la suivante : comment défendre l'ordre constitutionnel contre les entreprises armées sans transformer cette défense en mécanisme de compression durable de l'espace politique ? C'est à cette tension que la RDC a été confrontée en 2025, sans être parvenue à la résoudre de manière satisfaisante.

5. Résilience économique en période de guerre : stabilisation relative, vulnérabilités persistantes

La guerre n'a pas seulement reconfiguré les rapports militaires, diplomatiques et politiques ; elle a également déplacé les conditions de fonctionnement de l'économie congolaise. L'un des paradoxes de l'année 2025 en RDC tient au fait que, malgré l'intensification de la guerre dans l'Est, l'économie nationale n'a pas connu d'effondrement général⁶¹. Au contraire, le pays a,

⁵⁷ RFI, RDC : l'opposant Seth Kikuni brièvement arrêté à son retour d'une réunion organisée Joseph Kabila au Kenya, 19 octobre 2025, disponible sur <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20251019-rdca> consulté le 15 mars 2026.

⁵⁸ Actualite.cd, Kinshasa : le professeur Théophile Mbemba « arrêté » ce mardi dans sa résidence <https://actualite.cd/2025/10/21/kinshasa-le-professeur-theophile-mbemba-arrete-ce-mardi-dans-sa-residence> consulté le 31 janvier 2026.

⁵⁹ RFI, Belgique : forte hausse des demandes d'asile congolaises malgré un taux de rejet élevé, <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20251120-belgique-forte-hausse-des-demandes-d-asile-congolaises-malgr%C3%A9-un-taux-de-rejet-%C3%A9lev%C3%A9> consulté le 31 janvier 2026.

⁶⁰ Le Monde, Les Congolais en tête des demandes d'asile en France en 2025, <https://www.lefigaro.fr/actualite-france/les-congolais-en-tete-des-demandes-d-asile-en-france-en-2025-20260114> consulté le 31 janvier 2025.

⁶¹ Radio okapi, Le FMI salue la croissance économique de la RDC, malgré la guerre, 14 mai 2024, disponible sur <https://www.radiookapi.net/2025/05/14/actualite/economie/le-fmi-salue-la-croissance-economique-de-la-rdc-malgre-la-guerre> consulté le 20 janvier 2026.

dans une certaine mesure, conservé des équilibres macroéconomiques relatifs, au point de donner l'image d'une certaine résilience. Mais cette stabilité apparente ne doit pas masquer la profondeur des fractures produites ou aggravées par le conflit. Elle repose sur des mécanismes partiels, géographiquement inégaux, socialement différenciés et structurellement fragiles. Autrement dit, l'économie congolaise a tenu, mais elle a tenu au prix d'ajustements qui ont souvent déplacé le coût de la guerre sur les populations, en particulier dans les provinces occupées ou directement affectées par les combats.

Cette résilience s'est manifestée dans trois registres principaux. D'abord, l'État a cherché à préserver les grands équilibres monétaires et budgétaires, notamment à travers une politique de gestion du taux de change et des mesures de réajustement budgétaire⁶². Ensuite, il a continué de faire du secteur minier le cœur de sa stratégie économique et géopolitique, en cherchant à mieux contrôler les exportations de minerais stratégiques, en particulier le cobalt⁶³. Enfin, les populations elles-mêmes, dans les zones sous contrôle gouvernemental comme dans les espaces occupés, ont continué à développer des formes de survie économique et d'adaptation quotidienne face aux ruptures provoquées par la guerre. Mais cette résilience par le bas n'est pas synonyme de normalité ; elle traduit au contraire la capacité d'endurance de populations confrontées à la raréfaction du cash, à l'insécurité des transactions, aux perturbations du secteur bancaire et à la désorganisation des circuits marchands.

L'une des mesures les plus significatives prises par le gouvernement a concerné la suspension des activités des banques commerciales dans les zones de l'Est passées sous contrôle de l'AFC/M23⁶⁴. Pensée comme une mesure de rétorsion destinée à priver la rébellion d'un accès normalisé au système bancaire, cette décision s'est rapidement révélée ambivalente. Elle a certes compliqué la capacité du mouvement à s'adosser à des circuits financiers formels, mais elle a surtout fragilisé davantage les populations locales. Dans une économie encore largement informelle, où la circulation du cash demeure centrale malgré l'essor des services de mobile money, la fermeture des banques a eu pour effet de rendre plus difficile l'accès aux salaires, aux transferts et à l'épargne. Même lorsque l'État a continué à payer certains fonctionnaires et agents publics n'ayant pas fait allégeance à la rébellion, l'absence d'infrastructures bancaires fonctionnelles a limité l'effectivité concrète de ces paiements. La mesure a ainsi montré une limite récurrente des stratégies de guerre économique : lorsqu'elles visent des territoires déjà fragilisés, elles tendent à toucher la société avant de réellement affaiblir les groupes armés. Par ailleurs, cette mesure pourrait se révéler contreproductive dans la mesure où elle contribue aussi à rapprocher davantage l'économie de l'Est du Rwanda et de son système bancaire.

Face à cette situation, l'AFC/M23 a tenté d'occuper le vide institutionnel en annonçant la création de sa propre structure bancaire⁶⁵. Cette initiative avait peu de chances d'aboutir. Un mouvement rebelle sous sanctions internationales, sans accès à des correspondants bancaires

⁶² D. LUSAKUMUNU, Baisse du taux de change : « Ce n'est pas un hasard. C'est le résultat d'un travail rigoureux entre la BCC et le gouvernement » (Mukoko), Top Congo FM, disponible sur <https://topcongo.live/articles/baisse-du-taux-de-change-ce-nest-pas-un-hasard-cest-le-resultat-dun-travail-rigoureux-entre-la-bcc-et-le-gouvernement-mukoko> consulté le 13 janvier 2026.

⁶³ J. NGANDU, RDC : ARECOMS prolonge la suspension des exportations de cobalt et adopte une politique de quotas, Mines.cd, 21 septembre 2025, disponible sur <https://mines.cd/rdc-arecoms-prolonge-la-suspension-des-exportations-de-cobalt-et-adopte-une-politique-de-quotas/#:~:text=L'Autorit%C3%A9%20de%20R%C3%A9gulation%20et,jusqu'au%2015%20octobre%202025> consulté le 15 février 2026.

⁶⁴ C. MUAMBA, Fermeture des banques dans les zones occupées par l'AFC/M23 : le gouvernement rejette les responsabilités et évoque des conditions de sécurité pour les épargnants, Actualite.cd, 4 juin 2025, disponible sur <https://actualite.cd/2025/06/04/fermeture-des-banques-dans-les-zones-occupees-par-lafcm23-le-gouvernement-rejette-les> consulté le 20 février 2026.

⁶⁵ RFI, RDC : deux mois après la prise de Goma, le M23 tente d'instaurer un système financier parallèle, 27 mars 2023 disponible sur <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20250327-rdc-deux-mois-apr%C3%A8s-la-prise-de-goma-le-m23-tente-d-instaurer-un-syst%C3%A8me-financier-parall%C3%A8le> consulté le 10 janvier 2026.

reconnus ni à des circuits crédibles d'intermédiation financière, ne peut aisément produire une institution bancaire disposant d'une quelconque stabilité ou légitimité. Le recours ultérieur à la relance de la CADECO a confirmé cette difficulté⁶⁶. Loin de fonctionner comme une véritable institution d'épargne ou de crédit pour les habitants, cette structure semble avoir surtout servi de guichet de captation fiscale au bénéfice de l'administration rebelle. Ce décalage entre discours de bonne gouvernance et pratiques opaques de prélèvement illustre une contradiction plus large des administrations parallèles : elles cherchent à se présenter comme des alternatives rationnelles à l'État congolais, tout en reproduisant souvent des mécanismes de prédation faiblement institutionnalisés.

Dans le reste du pays, l'évolution du franc congolais par rapport au dollar américain a constitué un autre indicateur important de cette résilience relative. La Banque centrale a annoncé à l'automne 2025 une appréciation du franc congolais, ce qui a été interprété comme un signal positif dans un contexte marqué depuis plusieurs années par de fortes tensions sur le taux de change. En RDC, la stabilité du taux dollar/franc revêt une importance à la fois économique et politique, tant le dollar demeure une monnaie de référence dans les transactions, la formation des prix et les anticipations des ménages. Lors de la campagne électorale de 2023, la demande d'une baisse du dollar était d'ailleurs devenue une revendication populaire centrale, en raison de son impact direct sur le coût de la vie⁶⁷. Toutefois, l'appréciation observée entre la fin septembre et le mois d'octobre 2025 n'a eu que des effets relatifs⁶⁸. Elle n'a pas débouché sur une stabilisation durable, précisément parce que le taux de change dépend en RDC d'un ensemble complexe de facteurs : réserves de change, politique monétaire, recettes d'exportation, confiance des acteurs économiques, circulation du cash et niveau général d'incertitude politique et sécuritaire. La brève amélioration du franc congolais a donc eu une portée plus symbolique que structurelle : elle a montré que des marges de pilotage existent, sans pour autant signifier que les déséquilibres profonds de l'économie monétaire congolaise sont résolus.

Le secteur minier, quant à lui, est resté au centre de la stratégie étatique de résilience. En 2025, les mines ont continué de jouer un double rôle. Elles ont constitué, d'une part, une ressource essentielle pour maintenir la capacité financière de l'État dans un contexte de guerre. Elles ont été, d'autre part, un espace de conflictualité accrue, révélant les failles d'un secteur à la fois stratégique, vulnérable et profondément traversé par des enjeux de souveraineté, de sécurité et de gouvernance. Cette tension est apparue de manière particulièrement nette dans les provinces orientales, où l'expansion du M23 a eu une claire dimension économique⁶⁹. La conquête ou la tentative de contrôle de zones minières, notamment à Walikale ou dans certaines parties du Sud-Kivu, a confirmé que l'enjeu du conflit ne saurait être réduit à une simple rivalité politico-militaire. L'occupation de territoires riches en ressources, le contrôle des routes d'évacuation et la capacité à capter les revenus tirés de l'extraction font partie intégrante de la logique de guerre.

⁶⁶ Radio okapi, La rébellion du M23/AFC rouvre la CADECO à Goma, 27 mars 2025, disponible sur <https://www.radiookapi.net/2025/03/27/actualite/economie/la-rebellion-du-m23afc-rouvre-la-cadeco-goma> consulté le 20 janvier 2026.

⁶⁷ C. LONDE, Campagne électorale : Tshisekedi interpellé par la foule à Kindu sur la dévaluation du franc congolais, Actualite.cd, 24 novembre 2023, disponible sur https://actualite.cd/2023/11/24/campagne-electorale-tshisekedi-interpelle-par-la-foule-kindu-sur-la-devaluation-du-franc#google_vignette consulté le 20 janvier 2026.

⁶⁸ A. MALUKISA, RDC : controverses autour de l'appréciation du franc congolais, Ebuteli, 10 octobre 2025, disponible sur <https://www.ebuteli.org/publications/podcasts/rdc-controverses-autour-de-l-appreciation-du-franc-congolais> consulté le 30 janvier 2026.

⁶⁹ A. MOKONZI, Sud-Kivu : l'AFC/M23 étend son emprise pour sécuriser minerais et corridors stratégiques (Rapport ONU), Mines.cd, 18 décembre, disponible sur <https://mines.cd/sud-kivu-lafc-m23-etend-son-emprise-pour-securiser-minerais-et-corridors-strategiques-rapport-onu/> consulté le 30 janvier 2026.

La réponse du gouvernement à cette avancée a parfois pris la forme d'actions militaires dirigées contre des sites ou infrastructures minières passés sous influence rebelle. Les pilonnages visant les installations de Banro à Luhwinja⁷⁰ ou la zone de Bisie à Walikale doivent être lus à cette lumière. Ils traduisent une volonté d'empêcher la rébellion de transformer sa progression militaire en rente économique consolidée. Mais ils soulignent aussi une contradiction importante : en cherchant à couper les gains de l'ennemi, l'État expose également des infrastructures productives majeures, avec le risque d'aggraver la désorganisation économique des régions concernées. La guerre minière ne produit donc pas seulement une compétition pour le contrôle des ressources ; elle peut aussi détruire les conditions mêmes de leur exploitation ordonnée.

En dehors des zones de front, l'année 2025 a également été marquée par plusieurs incidents graves dans le secteur minier. La rupture du bassin de rejets de la société chinoise CDM à Lubumbashi, avec l'inondation de plusieurs quartiers par des résidus acides, a rappelé les risques environnementaux considérables associés à l'exploitation minière industrielle⁷¹. L'événement a mis en évidence les fragilités du contrôle public, la faiblesse des mécanismes de prévention et les coûts socioécologiques élevés de la production minière. De même, l'éboulement meurtrier survenu en novembre 2025 dans un site artisanal, causant la mort de dizaines de creuseurs, a souligné la précarité persistante de l'exploitation artisanale, pourtant essentielle à la subsistance de milliers de ménages⁷².

C'est dans ce contexte que le gouvernement a pris, en décembre 2025, un arrêté suspendant les activités des entités de traitement, au nom de la traçabilité des minerais et de la prévention des accidents. Cette décision a immédiatement suscité des protestations, notamment à Kolwezi, de la part des creuseurs artisanaux qui y voyaient une menace directe sur leurs débouchés commerciaux⁷³. En pratique, la mesure revenait à renforcer la centralité de l'Entreprise générale du cobalt, filiale de la Gécamines censée disposer d'un monopole d'achat de la production artisanale depuis 2020. Or, cette entreprise a jusque-là montré des capacités limitées à structurer réellement le marché artisanal. Ses partenariats et dispositifs n'ont pas permis de capter l'ensemble de la production, qui continue à circuler par d'autres comptoirs et canaux⁷⁴. La suspension des entités de traitement a ainsi révélé un décalage classique entre ambition régulatrice de l'État et faiblesse de ses instruments effectifs de mise en œuvre. Elle a aussi montré que la recherche de traçabilité peut rapidement entrer en tension avec les conditions de survie économique des acteurs les plus précaires du secteur.

Dans le même ordre d'idées, la décision du 21 février 2025 de suspendre les exportations de cobalt constitue probablement la mesure économique la plus stratégique de l'année. Premier producteur mondial de cobalt, la RDC a cherché, à travers cette suspension puis à travers l'instauration ultérieure de quotas, à reprendre l'initiative sur le marché international de ce

⁷⁰ C. MAPINDUZI, Sud-Kivu : une frappe de drone des FARDC vise la mine d'or de Twangiza contrôlée par le M23, Netic-News, 15 octobre 2025, disponible sur <https://www.netic-news.net/sud-kivu-une-frappe-de-drone-des-fardc-vise-la-mine-dor-de-twangiza-controlee-par-le-m23/> consulté le 20 février 2026.

⁷¹ Radio okapi, Fuite d'acide chez CDM à Lubumbashi : les inondations et risques de pollution inquiètent la population, 5 novembre 2025, disponible sur <https://www.radiookapi.net/2025/11/05/actualite/environnement/fuite-dacide-chez-cdm-lubumbashi-les-inondations-et-risques-de> consulté le 15 mars 2026.

⁷² RFI, RDC : plusieurs dizaines de mort dans l'effondrement d'un pont de fortune sur le site minier de Kalandu, 16 novembre 2025, disponible <https://www.rfi.fr/fr/afrique/2025/11/16-rdc-un-%C3%A9boulement-dans-la-mine-de-cuivre-de-kalandu-provoque-plusieurs-dizaines-de-morts> consulté le 10 janvier 2026.

⁷³ Radio okapi, Deux morts et plusieurs blessés dans la grogne des creuseurs artisanaux à Kolwezi, 28 décembre 2025, disponible sur <https://www.radiookapi.net/2025/12/28/actualite/societe/deux-morts-et-plusieurs-blesses-dans-la-grogne-des-creuseurs-artisanaux> consulté le 15 mars 2026.

⁷⁴ Afrique intelligence, RDC. Cobalt artisanal : EGC veut reprendre la main pour asseoir son monopole, 13 novembre 2025, disponible sur <https://www.africaintelligence.fr/afrique-centrale/2025/11/13/cobalt-artisanal--egc-veut-reprendre-la-main-pour-asseoir-son-monopole,110558456-art> consulté le 15 janvier 2026.

minéral essentiel à la transition énergétique. Cette politique répond à une ambition clairement affichée : replacer le pays au centre de la géopolitique des minerais stratégiques et utiliser son poids de producteur pour défendre sa souveraineté économique. L'orientation est significative, car elle rompt avec une posture purement passive consistant à subir les fluctuations du marché⁷⁵. Mais elle reste confrontée à plusieurs défis : la dépendance du pays à l'égard de ses recettes d'exportation, la faiblesse de ses capacités de transformation locale, la pression des acheteurs internationaux et les contradictions internes d'un secteur minier où la souveraineté proclamée cohabite avec une forte présence d'opérateurs étrangers⁷⁶.

Enfin, la guerre a également eu des effets directs sur les finances publiques. Le budget rectificatif adopté le 23 mai 2025, avec une baisse de 1,7 % par rapport au budget initial⁷⁷, reflète la perte de recettes attendues dans les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu. Cette contraction a eu des effets concrets, notamment des retards dans le paiement des fonctionnaires⁷⁸, rappelant que la stabilité économique relative du pays repose aussi sur des arbitrages budgétaires de plus en plus serrés. Là encore, la résilience ne signifie pas absence de crise ; elle désigne plutôt la capacité de l'État à éviter l'effondrement, tout en reportant une partie des coûts sur les services publics, les agents de l'État et les économies locales.

Au total, l'année 2025 montre que la résilience économique de la RDC en période de guerre repose sur un équilibre profondément instable. L'État a réussi à préserver certains indicateurs de stabilité, à défendre ses intérêts dans le secteur minier et à maintenir une continuité relative de ses fonctions économiques centrales. Mais cette résilience est restée inégale, précaire et largement dépendante des ressources extractives. Elle s'est déployée dans un contexte où l'Est du pays connaissait une désorganisation bancaire, où les populations supportaient directement le coût des ruptures, et où le secteur minier, présenté comme moteur de souveraineté, révélait simultanément des défaillances graves de régulation, de sécurité et de redistribution. La guerre n'a donc pas suspendu l'économie congolaise ; elle a plutôt renforcé son caractère dual, entre zones de stabilisation relative et espaces de vulnérabilité extrême, entre ambition de souveraineté et dépendance persistante à l'extractivisme.

Conclusion

L'année 2025 n'a pas seulement confirmé la persistance de la guerre dans l'Est de la RDC ; elle a montré que cette guerre était devenue l'un des principaux opérateurs de reconfiguration de l'État congolais. C'est sans doute là l'enseignement le plus important de la période. Les combats, les occupations territoriales, les déplacements de population et les médiations diplomatiques n'ont pas constitué une séquence isolée, cantonnée à une périphérie troublée du pays. Ils ont irrigué l'ensemble du champ politique national. La guerre a déplacé les hiérarchies institutionnelles, redéfini les usages de la justice, durci les rapports entre pouvoir et opposition, reconfiguré les médiations diplomatiques et révélé, dans le même mouvement, la force et les limites des mécanismes de résilience économique de l'État.

⁷⁵ RESOURCES MATTERS, La suspension des exportations de cobalt du Congo : une solution à court terme qui nécessite un changement structurel, Note d'orientation politique, avril 2025 disponible sur <https://drive.google.com/file/d/1fvfs-u3BDnEwGdghDLf0mT5KhrVPKzQ2/view> consulté le 20 janvier 2026.

⁷⁶ J. MUKENA et I. BATUMIKE, Minerais stratégiques en RDC : pourquoi la gouvernance freine le développement ?, Ebuteli, 12 juin 2025, disponible sur <https://www.ebuteli.org/publications/blogs/minerais-strategiques-en-rdc-pourquoi-la-gouvernance-freine-le-developpement> consulté le 20 janvier 2026.

⁷⁷ Actualite.cd, RDC : le gouvernement adopte un budget rectificatif en baisse de 1,7% pour 2025, 24 mai 2025, disponible sur <https://actualite.cd/2025/05/24/rdc-le-gouvernement-adopte-un-budget-rectificatif-en-baisse-de-17-pour-2025> consulté le 31 janvier 2026.

⁷⁸ Actualite.cd, RDC : retard de la paie et déficit public persistant, alerte du CREFDEL sur les tensions budgétaires, 3 avril 2025, <https://actualite.cd/2025/04/03/rdc-retard-de-la-paie-et-deficit-public-persistant-alerte-du-crefdl-sur-les-tensions> consulté le 31 janvier 2026.

Sur le terrain militaire, l'année a rappelé avec brutalité ce que beaucoup d'acteurs se refusaient encore à admettre pleinement : la crise de l'Est ne peut être pensée comme un simple déficit d'autorité locale ni comme une insécurité parmi d'autres. La progression de l'AFC/M23, facilitée par le soutien rwandais, a révélé la profondeur des vulnérabilités internes de l'appareil sécuritaire congolais, l'insuffisance des alliances de circonstance et l'incapacité, jusqu'ici, de transformer les investissements militaires en capacité durable de protection du territoire. Mais elle a également mis au jour les ambiguïtés persistantes de la communauté internationale, plus prompte à condamner qu'à contraindre réellement. De ce point de vue, 2025 n'a pas seulement été l'année d'une percée rebelle ; elle a été celle d'une démonstration politique : une rébellion appuyée de l'extérieur peut continuer à progresser lorsqu'elle affronte un État vulnérable et un environnement international qui peine à faire payer le prix de la transgression.

Sur le plan diplomatique, l'année a donné à voir un autre paradoxe. Jamais les initiatives de paix n'ont été aussi nombreuses, jamais les canaux de médiation n'ont été aussi diversifiés, et pourtant la paix n'a jamais semblé aussi insaisissable. Les discussions engagées à Doha et à Washington ont certes produit des ouvertures réelles. Elles ont permis de lever certains tabous, d'ouvrir des canaux de dialogue que l'on croyait condamnés, et d'obtenir des engagements que les cadres précédents n'avaient pas réussi à arracher. Mais elles ont aussi confirmé que la multiplication des scènes diplomatiques ne suffisait pas à produire une sortie de guerre. Loin de neutraliser la logique militaire, la négociation a souvent cohabité avec elle. La paix a progressé comme langage, comme dispositif et comme horizon procédural ; elle a beaucoup moins avancé comme réalité territoriale et institutionnelle. Cette dissociation entre diplomatie active et guerre persistante constitue l'une des signatures les plus frappantes de l'année.

À l'intérieur du pays, la guerre a également agi comme accélérateur de recompositions politiques. Elle a contribué à faire de la justice l'un des lieux centraux de la lutte pour le pouvoir. Les procès qui ont visé plusieurs personnalités de premier plan ont pu être lus, selon les cas, comme des signes d'un refus plus affirmé de l'impunité ou comme les indices d'une judiciarisation sélective de la compétition politique. C'est précisément cette ambivalence qui importe. En 2025, la justice n'a pas seulement sanctionné ; elle a participé à la redéfinition du champ politique lui-même. Or, dans un contexte de polarisation extrême, la difficulté n'est pas seulement de punir les fautes ; elle est de le faire sans fragiliser davantage la crédibilité institutionnelle des procédures, ni transformer le droit en prolongement d'un rapport de force politique.

Cette dynamique s'est accompagnée d'un rétrécissement perceptible de l'espace politique. La guerre a offert au pouvoir une justification puissante pour durcir son rapport à certaines oppositions, surveiller davantage les formes de dissidence et redéfinir les limites du pluralisme au nom de la défense nationale. Il serait erroné de nier les risques réels posés par les ambiguïtés, voire les connivences, entre certains acteurs politiques et les entreprises armées. Mais l'expérience congolaise de 2025 montre également combien cette réalité peut être mobilisée de manière extensive, sélective et politiquement intéressée. Toute la difficulté est là : comment défendre l'ordre constitutionnel contre ceux qui prennent les armes sans faire de cette défense le prétexte d'une compression durable de l'espace démocratique ? La question est d'autant plus décisive qu'elle engage déjà les conditions dans lesquelles se préparera la prochaine échéance électorale.

Sur le plan économique, enfin, l'année a donné à voir une forme de résilience qu'il faut se garder d'idéaliser. L'économie congolaise n'a pas sombré. L'État a réussi à préserver certains équilibres macroéconomiques, à maintenir une continuité relative de ses fonctions essentielles et à s'appuyer sur le secteur minier pour tenir budgétairement et se repositionner stratégiquement. Mais cette résilience a reposé sur un équilibre précaire, profondément inégal et largement extractif. Elle a coexisté avec la désorganisation des territoires occupés, avec la fragilisation des services bancaires à l'Est, avec les coûts sociaux des ajustements budgétaires

et avec les défaillances persistantes de la gouvernance minière. En d'autres termes, l'économie congolaise a résisté, mais elle a résisté de manière duale : en préservant certains centres de stabilité, tout en laissant s'approfondir des périphéries de vulnérabilité extrême.

L'un des traits les plus marquants de 2025 tient ainsi au fait que la résilience de l'État congolais n'a jamais été pure. Elle ne s'est pas déployée dans un cadre stabilisé, mais dans la contradiction. Résilience diplomatique, mais au prix d'une dépendance accrue à des médiations extérieures. Résilience sécuritaire proclamée, mais contredite par la perte de villes stratégiques. Résilience judiciaire affichée, mais travaillée par la suspicion d'instrumentalisation politique. Résilience économique réelle, mais assise sur des bases extractives fragiles et socialement inégalitaires. Ce qui apparaît, au terme de cette année, ce n'est donc ni un effondrement pur et simple, ni un redressement maîtrisé, mais une capacité de tenue profondément traversée par des tensions non résolues.

L'année 2025 a révélé, dans une intensité rare, la nature des contradictions qui travaillent l'État congolais contemporain : contradiction entre souveraineté revendiquée et dépendance diplomatique ; entre impératif sécuritaire et vulnérabilité institutionnelle ; entre lutte contre l'impunité et instrumentalisation possible du droit ; entre résilience macroéconomique et précarisation sociale ; entre centralisation du pouvoir et fragilité des médiations territoriales. La guerre de l'Est n'a pas créé à elle seule ces contradictions, mais elle les a portées à un point de visibilité et de tension inédit.

Au seuil de 2026, les dynamiques sur le terrain bougent de plus en plus en faveur de Kinshasa, grâce notamment à plus de fermeté au niveau diplomatique vis-à-vis de Kigali⁷⁹, à davantage de maîtrise dans les renseignements militaires et le renforcement technologique au sein de l'armée congolaise, mais aussi aux tensions internes au sein du M23 ainsi que son incapacité à tenir un discours national qui ressemblerait aux congolais derrière sa cause. On voit de moins en moins la possibilité pour le M23 de renverser le régime de Kinshasa. Mais la question centrale n'est pas seulement de savoir si la RDC parviendra à contenir militairement l'AFC/M23 ou à faire appliquer les accords signés. Elle est plus profonde : le pays saura-t-il transformer cette séquence de crise en moment de refondation politique, institutionnelle et territoriale, ou bien la guerre, voire la victoire sur le M23, continuera-t-elle à servir de matrice durable de gouvernement, de justification sécuritaire, de reproduction des déséquilibres et de la domination sans partage de l'arène politique congolaise ? Toute l'incertitude congolaise est là. Car si l'État a montré, en 2025, qu'il pouvait encore tenir, rien ne permet d'affirmer qu'il saura durablement se refonder sans rouvrir les questions de fond que la guerre, précisément, ne cesse de remettre au centre : la réforme de la sécurité, la crédibilité du pluralisme, la justice territoriale, la maîtrise politique des ressources et la possibilité d'une paix qui ne soit pas seulement un arrangement diplomatique, mais une véritable reconstruction de l'ordre politique fondée par le respect de la constitution et de l'alternance⁸⁰.

⁷⁹ J. WALKER et B. BROOKS-RUBIN, L'administration Trump a sanctionné l'armée rwandaise. Et maintenant ?, 5 mars 2026, disponible sur <https://www.ebuteli.org/publications/blogs/l-administration-trump-a-sanctionne-l-armee-rwandaise-et-maintenant> consulté le 15 mars 2026.

⁸⁰ P. KITOKO, Changement ou pas de la Constitution : « soyez calmes, nous allons la toucher », une déclaration d'Augustin Kabuya qui relance le débat en RDC, 8 mars 2026, disponible sur <https://www.mediacongo.net/article-actualite-161266-changement-ou-pas-de-la-constitution-soyez-calmes-nous-allons-la-toucher-une-declaration-d-augustin-kabuya-qui-relance-le-debat-en-rdc.html> consulté le 15 mars 2026.